



Délibération n° 14

Conseil Municipal du Mercredi 9 Avril 2025

FINANCES

Domaine de compétence :
7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi Neuf Avril deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
26/03/2025

Membres présents : 22

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 2

Nombre de votants : 31

Affiché le 11/04/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Madame Dominique DELSEAU, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Gérard ANDRÉ, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Caroline ROSSIGNOL à Madame Lyliane DUFOUR, Madame Coralie PREUVOST à Monsieur Charles LANQUETIN.

Absent (s) excusé (s) : 0**Absent (s) non excusé(s) :** Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.**Votants :** 31**Secrétaire de séance :** Madame Aurore WACOGNE

Objet : Budget Annexe Port de Plaisance - Budget Primitif 2025

Rapporteur : Monsieur WAUQUIER Bernard, Adjoint

Synthèse de la délibération :

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe Port de Plaisance

Après avoir délibéré sur le Compte Financier Unique et sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024, le conseil décide d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe du Port de Plaisance dont les chiffres vous ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes :	190 166.60 €
dont excédent de fonctionnement	2 239.91 €
- Dépenses	190 166.60 €

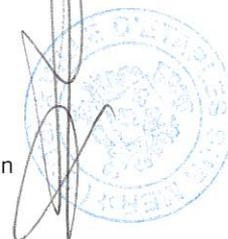
Section d'investissement :

- Recettes :	116 737.16 €
dont excédent reporté :	57 256.16 €
- Dépenses :	116 737.16 €

La délibération est adoptée par 29 voix pour (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN ne prennent pas part au vote).

Vu pour être affiché le 11 avril 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.